



LAB
OCCURP
AUTONOMIE

Synthèse

Réussir la société du vieillissement
Session du 27 février 2020

Réussir la société du vieillissement

Session du 27 février 2020

Avec Marie-Laure DREYFUSS,
Déléguée générale du CTIP
(Centre Technique des
Institutions de Prévoyance)

François-Xavier ALBOUY,
Directeur de recherche de
la Chaire TDTE (Transitions
Démographiques, Transitions
Economiques), co-auteur, avec
Jean-Hervé Lorenzi et Alain
Villemeur, de l'ouvrage *L'erreur
de Faust. Essai sur la Société du
Vieillessement* (Descartes & Cie,
Cent Mille Milliards, 2019)

**Pierre MAYEUR, Directeur
général de l'OCIRP**

Bienvenue au LAB OCIRP AUTONOMIE, qui poursuit en 2020 les travaux engagés dès septembre 2017 entre l'OCIRP et la Mutualité française.

Comme vous le savez, l'OCIRP est une union d'institutions de prévoyance. Toutefois, ce LAB est ouvert aux trois familles d'assureurs, pour continuer à envisager ensemble les diverses solutions pour prévenir et prendre en charge la perte d'autonomie. Il ne s'agit pas nécessairement de solutions communes ni d'une solution unique. Nous avons toujours considéré qu'il y avait

place pour plusieurs réponses en matière d'assurance dépendance.

Le LAB OCIRP AUTONOMIE a l'ambition de contribuer, à son échelle, à tous les débats et travaux en cours sur la question de l'autonomie et des aidants. La situation des proches aidants est une question majeure. L'OCIRP a la conviction, qui est je crois largement partagée, que la prise en charge du risque de perte d'autonomie doit être organisée le plus tôt possible. Nous croyons aux vertus du collectif, à l'engagement des entreprises, des branches professionnelles, des partenaires sociaux et des institutions de prévoyance sur la question de la dépendance et des proches aidants.

L'OCIRP est très heureux d'accueillir aujourd'hui Marie-Laure Dreyfuss, Déléguée générale du CTIP et François-Xavier Albouy, Directeur de recherche de la Chaire TDTE pour réfléchir avec nous sur le thème : « Réussir la société du vieillissement. »

Marie-Laure DREYFUSS,
Déléguée générale du CTIP
(Centre Technique des
Institutions de Prévoyance)

L'expression « société du vieillissement » - titre de notre réunion et de l'ouvrage co-signé par François-Xavier Albouy, qu'il nous présentera tout à l'heure - ne doit pas nous donner une image trop négative de l'avenir. La quatrième de couverture de l'ouvrage - que je lirai avec beaucoup d'attention - avertit que « cette Société du Vieillessement peut tourner au cauchemar ».

La longévité, une réussite collective

Pour ma part, il me semble que l'on pourrait plutôt parler de société de la longévité. Quoi qu'il en soit, il s'agit de problématiques très actuelles. Nous devons je crois être collectivement fiers de cette société qui vieillit. La longévité est avant tout le signe

d'une réussite collective : celle de la hausse spectaculaire de l'espérance de vie, liée aux progrès du niveau de vie et des services de santé. De plus, la fécondité en France demeure très élevée par rapport à celle de nos voisins européens. Les jeunes y représentent toujours une part importante de la population : la proportion de moins de 15 ans dans la population est en France plus élevée que la moyenne de nos voisins européens. Nous ne sommes donc pas une « société de vieux ». A contrario, souvenons-nous que le recul de l'espérance de vie est un indicateur de baisse du niveau de vie : c'est ce que l'on mesure aux Etats-Unis aujourd'hui.

Notre vieillissement est aussi un atout. Le développement de la silver économie en témoigne. En vieillissant, on peut se sentir bien, consommer, continuer à apporter quelque chose à la société.

Accompagner le bien vieillir

Il n'en demeure pas moins que la longévité met les acteurs de la protection sociale face à des enjeux majeurs. Deux d'entre eux correspondent à des attentes fortes des salariés et constituent des priorités du CTIP : l'accompagnement du bien vieillir et le soutien aux proches aidants.

L'accompagnement du bien vieillir est une mission essentielle, qui ne relève pas du seul domaine sanitaire. Le CTIP et ses adhérents sont mobilisés sur la nécessité de favoriser le bien vieillir. Les entreprises et les institutions de prévoyance jouent un rôle central pour accompagner les salariés âgés avec l'allongement constaté de la durée de la vie au travail, qui pourrait s'accroître après la réforme des retraites. Si l'on devient « senior » à 45 ans, comme l'affirme la littérature du management, les seniors pourraient rester 20 ans dans l'entreprise ! L'un des leviers du bien vieillir est la prévention. Les institutions de prévoyance ont toutes développé des programmes destinés à prévenir les maladies mais aussi proposant des services favorisant le retour à l'emploi après une longue maladie ou encore dans les

domaines de la vue ou de l'audition. La prise de conscience en matière de prévention passe peut-être moins par des produits assurantiels que par la qualité des services proposés dans le cadre des garanties de prévoyance. L'étude publiée récemment par le CTIP avec le CREDOC révèle une attente forte des salariés, notamment âgés, en matière de bilans de santé, de politiques de prévention, de services à la personne au sein de l'entreprise. Celle-ci est devenue un axe central de prévention et les salariés lui font confiance, ainsi qu'à leur institution de prévoyance, pour leur apporter ce type de services. Il s'agit d'une véritable tendance émergente.

Soutenir les salariés aidants

Deuxième axe sur lequel les institutions de prévoyance veulent être très présentes : le soutien aux salariés aidants. La situation des aidants ne doit pas être déconnectée de celle des salariés. En matière d'autonomie, ce que l'on vit le plus souvent en tant que salarié, c'est la dépendance de ses proches, de ses parents. Un salarié de plus de soixante ans a des parents qui ont en moyenne plus de quatre-vingts ans, âge à partir duquel peut survenir la perte d'autonomie. L'accès à l'accompagnement lorsque l'on se trouve en situation de proche aidant est une préoccupation des salariés, en particulier âgés. Ils souhaitent bénéficier de facilités, comme des congés - nous avons salué l'indemnisation du congé de proche aidant, même si cette mesure ne règle pas tout - pour aider leur proche tout en travaillant. L'enjeu est important, puisqu'en 2030, un actif sur quatre sera aidant et notamment aidante. Si ces personnes ne sont pas accompagnées, elles seront-elles-mêmes vraisemblablement sujettes à des arrêts de travail, des arrêts maladie etc. ...

Pour réussir la société du vieillissement, du bien vieillir ou de la longévité, le CTIP estime essentiel de soutenir les aidants et de répondre à leurs problématiques. Pour favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les entreprises ont un rôle majeur à jouer et vont chercher, de plus en plus, des solutions de prévoyance auprès de leurs partenaires.

L'engagement du CTIP

Le CTIP s'est engagé dans ce domaine en faisant depuis 2019 du soutien aux aidants l'une de ses grandes ambitions. Cet engagement se déploie selon deux axes : le développement de la pédagogie et des services à destination des salariés aidants d'une part et la proposition de solutions assurantielles dans le cadre de contrats collectifs d'autre part. Les services - information, sensibilisation, droit au répit avec, par exemple, l'action de l'association Vacances Répit Familles - jouent un rôle très important, puisqu'il s'agit de travailler sur de l'humain. Les institutions de prévoyance proposent déjà, depuis plusieurs années, des solutions de ce type, qui ont vocation à se développer. Le deuxième axe consiste à proposer des nouvelles formes de garantie d'assurance. Le sujet peut être délicat, car l'assurance peut être assimilée à la profitabilité et donc à un coût élevé. Cependant il existe un espace pour des garanties en prévoyance collective proposant un système d'arrêt pour donner du temps aux proches aidants. L'OCIRP a développé un produit de ce type qui a vocation à être distribué par les membres du CTIP.

Pour conclure, je veux souligner que les sujets liés au vieillissement et aux aidants sont suivis avec beaucoup d'attention par le CTIP et ses membres. Nous avons, collectivement, une obligation de réussite sur ces questions de société.

Je vous souhaite une bonne matinée et de bons travaux. Je reviendrai au LAB OCIRP AUTONOMIE !

Merci à toutes et à tous.

François-Xavier ALBOUY,
Directeur de recherche,
Chaire TDTE (Transitions
Démographiques, Transitions
Economiques)

Pourquoi parler de « vieillissement » ?

Pourquoi parler de société du « vieillissement », plutôt que de « société de la longévité » ? Le vieillissement, c'est évidemment le temps qui s'efface, qui raccourcit sous mes pieds, alors que la longévité, ce sont des années qui me sont données en plus. Cependant, cette longévité est un peu un cadeau empoisonné, à cause de l'épée de Damoclès de la dépendance. En anglais, le gérondif *aging* n'est pas péjoratif, alors qu'en France comme dans d'autre pays latins, il existe un âgisme latent qui fait que l'on répugne à employer les termes de « vieux », « vieille », « vieillissement ». Pour notre part, nous avons décidé d'appeler un chat un chat.

Une réalité démographique inédite

Le vieillissement n'est pas une construction théorique mais un phénomène démographique concret. On compte 15 000 ou 20 000 centenaires aujourd'hui en France ; ils seront 150 000 en 2050 ! La population du Japon va décroître de 8 millions de personnes d'ici 2060. En Europe, d'ici 2050, la Grèce, la Pologne, et la Lituanie vont voir leur population active diminuer de 35%. En Allemagne, en Espagne, en Italie, au Portugal, Hongrie, Slovaquie, Autriche, République Tchèque, Pays-Bas la population va baisser de 20 à 30%. C'est inédit dans l'histoire de l'humanité. La France, pour sa part, verra sa population active baisser de seulement 5%, comme la Belgique et la Finlande. Seuls le Danemark, l'Irlande et la Suède verront leur population active augmenter, d'environ 5%. L'Europe connaît donc bien le vieillissement, qui est un phénomène démographique de fond, très lent donc peu apparent et peu commenté, mais dont les effets concrets apparaissent dès à présent.

La société du vieillissement ne doit pas exclure les jeunes

Au-delà de la démographie, nous avons cherché, dans notre ouvrage, à explorer les conditions d'une société du vieillissement qui soit harmonieuse. L'harmonie, notamment entre les générations, est la notion clé. Beaucoup de travaux se sont inquiétés d'une possible guerre des générations. Nous pensons pour notre part qu'il s'agit plutôt d'un conflit sourd, masqué. Une société du vieillissement non harmonieuse est une société qui exclut les jeunes. Au Japon, dans les années 90, dans un contexte de crise économique et de vieillissement démographique, un tiers des moins de trente ans ne sont pas entrés dans la vie active. Depuis, le Japon est parvenu à lutter contre cette évolution inquiétante.

Pour que la société soit harmonieuse, le vieillissement doit être contrebalancé par des naissances en nombre suffisant. La France a la chance d'avoir une pyramide des âges solide à sa base. Il est donc très important de permettre aux jeunes ménages de progresser dans la vie active, de s'installer, d'avoir des enfants.

Construire une société du vieillissement harmonieuse n'est pas simple. Les défis macro-économiques sont importants. Si l'on veut maintenir le niveau de croissance et de richesse qui est le nôtre, il nous faut accroître la productivité du travail, donc la quantité de capital par emploi, puisque le nombre d'actifs va baisser. Cette productivité doit augmenter à un rythme soutenu, de l'ordre de 0,7% par an. Il s'agit d'un véritable défi.

Les questions soulevées par la société du vieillissement dépassent les questions des retraites et de la dépendance. Si la population est stationnaire - ce qui semble aujourd'hui être le cas de la France - un tiers de la population sera en retraite et va passer un tiers de sa vie en retraite. Encore une fois, cela ne s'est jamais produit dans l'histoire de l'humanité.

La libération de la femme et les progrès de la médecine

Pourquoi entrons-nous dans la société du vieillissement ? En raison de deux facteurs très positifs. En premier lieu, la libération de la femme, qui a pour conséquence démographique la baisse du nombre d'enfants par femme en descendance finale. En second lieu, les progrès de la médecine, notamment gériatrique, qui font croître l'espérance de vie des personnes âgées. Ces deux facteurs de progrès vont concerner l'ensemble de la planète. Le vieillissement concerne aussi le continent africain, par exemple. Si l'espérance de vie à la naissance est de l'ordre de 55 ans seulement au Mali, l'espérance de vie à 60 ans est d'environ 20 à 25 ans. Or, dans beaucoup de pays d'Afrique de l'Ouest, le vieillissement pose des problèmes, en l'absence de système de retraite organisé (sauf pour les fonctionnaires et les militaires). Ces problèmes sont résolus par un « impôt » familial de solidarité : les familles contribuent à l'entretien des personnes âgées. L'absence de système de retraite rend plus difficile l'insertion des jeunes dans la société. En effet, la finalité de nos systèmes d'assurance, de prévention, de retraite, est de contribuer à l'harmonie de la société. C'est pourquoi les débats actuels en France sur la dépendance et la retraite sont si importants. Pour autant, le traitement de ces questions ne suffira pas à assurer à lui seul l'harmonie dans la société du vieillissement.

Trois leviers du bien-être des seniors

Pour envisager les voies de l'harmonie sociale dans un cadre financier contraint, nous avons cherché à définir le bien-être des personnes âgées. L'avantage de la notion de bien-être, c'est qu'elle n'augmente pas nécessairement avec le revenu. Bien sûr, il existe un revenu de base au-dessous duquel le bien-être est fortement dégradé. Cependant, ce n'est pas en augmentant indéfiniment les retraites, les taux de remplacement que l'on augmente le bien-être des personnes âgées.

En consultant de nombreuses études, nous avons identifié les trois leviers majeurs du bien-être des seniors : une activité sociale utile, altruiste, engageante ; le « souci de soi » (activités de prévention, activité physique ou spirituelle, réflexive c'est-à-dire tournée vers soi-même) ; le fait de se maintenir dans un apprentissage permanent de nouvelles connaissances, quelles qu'elles soient, d'avoir des rendez-vous fixes avec des instructeurs, par exemple. Citons un exemple : Madame Tanaka, doyenne de l'humanité, est dans une forme étonnante. Elle fait trois heures de maths tous les matins. Ensuite, elle fait une promenade et l'après-midi voit ses amis et sa famille.

Diviser par deux le coût de la dépendance

Ces trois marqueurs du bien-être permettraient statistiquement, selon les études médicales, de retarder de cinq ans en moyenne l'âge d'entrée dans la dépendance. Potentiellement, si l'on considère le nombre de personnes concernées, ce gain diviserait quasiment par deux le coût de la perte d'autonomie. Les comportements facteurs de bien-être ont une dimension individuelle, existentielle, mais aussi macroéconomique considérables.

Un départ à la retraite souvent traumatique en France

Le maintien d'une activité socialement engagée semble difficile à généraliser en France. Le problème se pose moins pour les CSP+ que pour les autres catégories sociales. Pour les personnes qui n'avaient pas un engagement politique, syndical ou associatif important, il est douteux que cette vocation se révèle au moment du départ à la retraite. Ceci d'autant plus que le passage à la retraite est vécu en France, plus qu'ailleurs en Europe, de manière traumatique. Cette caractéristique est liée aux réalités décrites par Marie-Laure Dreyfuss : on est considéré comme un senior à 45 ans, après cet âge, on ne bénéficie plus de formation professionnelle et à partir de 55 ans, le cadre moyen

se fait le plus discret possible, craint le chômage compte tenu de la difficulté qu'il aura de retrouver un emploi en raison de son âge. C'est pourquoi beaucoup de nos concitoyens partent en retraite avec un peu d'aigreur, parce qu'ils ont été mis de côté, qu'ils ont surtout cherché à « durer », pour « atteindre leurs trimestres » - demain on dira : « remplir le point ». Cette rancœur vis-à-vis du travail n'incite pas à entrer dans une activité soutenue, un engagement altruiste.

Réformer la dépendance avant de réformer les retraites

En ce qui concerne la question spécifique de la dépendance, nous savons que nous devons bientôt faire face, en France, à un besoin de financement supplémentaire de 9 milliards d'euros par an, en plus des 30 milliards déjà consacrés à ce risque. Marie-Laure Dreyfuss l'a rappelé, les besoins vont s'accélérer dans les années à venir, comme le soulignent tous les experts et le rapport de Dominique Libault.

A mon sens, il aurait fallu réformer la dépendance avant de réformer les retraites. Réformer les retraites en imposant des mesures d'âge est mal vécu par la population qui craint sa future dépendance à un horizon de vingt ans. Dans cette perspective, travailler deux ans de plus n'est pas négligeable. Le risque de dépendance aura un caractère massif compte tenu de la hausse du nombre de personnes concernées. C'est un risque à forte visibilité et qui correspond à une véritable catastrophe individuelle. Même avec un risque de un sur sept, toute famille comptera parmi ses membres une personne dépendante. Même si, bien entendu, toutes les personnes âgées ne seront pas, loin de là, dépendantes.

L'assurance obligatoire, une des solutions de financement de la dépendance

La société cherche à compenser la douleur de la dépendance, lorsqu'elle survient. On

cherche à socialiser le risque. Comme le dit Pierre Mayeur, il est peu probable que la totalité des coûts liés à la perte d'autonomie (notamment les frais d'hébergement) soient pris en charge par la solidarité nationale.

Pour parvenir à un système de financement équilibré, trois types de solutions au moins sont disponibles : l'assurance obligatoire, la valorisation des patrimoines immobiliers et le renforcement de la solidarité nationale. Premier type de solution : l'assurance obligatoire. Une première option assurantielle est une assurance obligatoire gérée par des organismes privés, non lucratifs et lucratifs. Pourquoi obligatoire ? Parce qu'en s'assurant sur la dépendance, on s'assure au tiers. Il faut à mon sens insister sur cette idée. Lorsque je m'assure sur la dépendance, je protège mes enfants. Je protège la transmission à mes enfants de mon patrimoine, si faible soit-il. Cette préoccupation est directement liée à l'objectif d'harmonie entre les générations que nous évoquions tout à l'heure. C'est la raison pour laquelle le caractère obligatoire de l'assurance ne me choque absolument pas, pas plus que l'enrichissement du contenu de cette garantie.

La deuxième option assurantielle, c'est une assurance publique, également obligatoire. Il peut s'agir de la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale ou d'un cinquième risque porté par un organisme public.

Les travaux récents de la Chaire TDTE tendent à montrer que les deux options - assurance publique ou privée - ne présentent pas de différences fondamentales. Les avantages du système privé sont les provisionnements, qui se traduisent par le placement de réserves et le jeu de la concurrence qui devrait permettre, théoriquement, une baisse des frais de gestion.

Les assureurs ont longtemps été assez mal à l'aide avec le risque dépendance. Les produits ne se sont pas très bien vendus et l'offre est restée parcimonieuse, assez timide.

Pierre MAYEUR, Directeur Général de l'OCIRP

Il faut rappeler que le marché a été affecté par le fait que l'on a longtemps annoncé la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale pour prendre en charge la dépendance. L'autre frein important sur le marché, c'est la question de l'articulation entre les dispositifs publics, fondés sur la grille AGGIR et l'assurance privée.

François-Xavier ALBOUY, Directeur de recherche, Chaire TDTE

C'est tout à fait exact. L'annonce de la cinquième branche n'a pas incité les opérateurs à s'engager sur le sujet. Par ailleurs, on devrait sortir cette année des désaccords sur la grille de référence. Après les débats tendus sur les retraites, ce serait une avancée importante pour le gouvernement de parvenir à un consensus sur ces sujets.

Pour détendre les contraintes de solvabilité pesant sur les assureurs, on peut aussi imaginer une garantie publique, via un organisme de type CCR, qui leur permettrait d'aller plus loin dans la couverture des risques. Cette solution n'est pas totalement « exotique ». Elle a été choisie par certains Etats nord-américains. Face à l'incertitude sur l'ampleur du risque (notamment sur la durée de vie en dépendance), il peut être pertinent de faire reposer un risque potentiellement catastrophique sur la collectivité et laisser les opérateurs privés intervenir sur le risque tel qu'il se présente aujourd'hui.

Valoriser les patrimoines immobiliers

Une autre solution concerne les patrimoines. Le patrimoine immobilier en France s'élève à 5 000 milliards d'euros en France, ce qui est considérable, alors que le revenu moyen

des retraités est faible. La Chaire TDTE a proposé une valorisation de ces patrimoines avec des contrats qui – à l'inverse du viager – permettent à un investisseur de parier sur le fait que la personne âgée va vivre le plus longtemps possible en bonne santé. Ces contrats consistent à racheter comptant à la personne son bien immobilier avec une décote et à lui demander une redevance d'un montant inférieur au loyer social du lieu de résidence et calculé en fonction des revenus procurés par la pension de retraite. Cette solution préserve la possibilité de transmettre un patrimoine financier à ses enfants et de se constituer une épargne de précaution pour faire face à une éventuelle dépendance.

Le rôle de la solidarité nationale

Enfin, une autre solution est le bénéfice de la solidarité nationale pour les familles dont le reste à charge est supérieur aux revenus courants. Après quatre ans, elles ne seraient plus redevables au-delà de leurs revenus et la prise en charge serait assurée par l'assurance sociale au sens large.

Le risque financier est considérable en statique. Dans l'Union européenne, moins de 6% des ménages ont des revenus de retraite suffisants pour couvrir leurs dépenses en cas de dépendance. 16% seulement pour faire face en mobilisant la totalité de leur patrimoine financier. Environ 50% pourraient couvrir leurs dépenses liées à la dépendance en mobilisant leur patrimoine immobilier. Ces chiffres témoignent de l'extraordinaire concentration des patrimoines et des richesses.

C'est peut-être le message principal de notre matinée : dans la société du vieillissement actuelle, en cas de dépendance, 94% des ménages sont ruinés.

Si l'on adopte une perspective dynamique, on voit que l'APA, l'assurance privée, un éventuel complément de financement public, une liquéfaction des patrimoines devraient nous permettre d'affronter le risque.

Pour les proches aidants : congés et répit, plateforme de services et centres de ressources

Il ne faut pas défendre un modèle unique mais essayer de panacher les solutions.

La même démarche plurielle est valable à propos des proches aidants, que nous évoquions tout à l'heure avec Jean-Manuel Kupiec, qui porte cette cause avec beaucoup d'engagement. Il semble que l'on ne pourra les soutenir durablement sans combiner plusieurs solutions comme les congés et le répit (sans que le recours soit nécessairement massif et constitue une nouvelle norme de comportement social), le développement de plateformes de services et d'assistance adaptées, qui permettent une plus grande présence des salariés sur leur lieu de travail ou encore la mise en place de centres de ressources situés dans les municipalités, selon une expérimentation menée à Taïwan. Dans ces centres, les proches aidants obtiennent des ressources de formation, d'assistance psychologique, de conseil, de mise en place d'aides sociales et de services d'accompagnement. Les études longitudinales sur le sujet montrent que cette expérimentation donne d'excellents résultats, pour un coût assez faible, notamment sur la santé des proches aidants. L'homme est un animal social. Face à une situation difficile, il a plus que jamais besoin d'être en contact avec ses proches, avec des personnes confrontées aux mêmes contraintes. Des progrès restent à réaliser pour répondre vraiment aux besoins des proches aidants, par exemple dans le domaine des plateformes de services, qui ne peuvent pas être de simples vitrines sur internet. Les centres de ressources que j'évoquais peuvent d'ailleurs jouer un rôle de multiplicateur d'efficacité des plateformes.

Sur les retraites

La Chaire TDTE avait préconisé une approche consistant à commencer par harmoniser les régimes des salariés, puis celui des fonctionnaires, puis de rapprocher ces deux systèmes, avant

d'embarquer les autres régimes. Ce qui est peut-être en cause dans les difficultés de la réforme actuelle, ce n'est pas l'intention politique initiale, qui n'est à mon sens ni mauvaise ni inexacte. C'est plutôt la faible capacité, notamment de la technocratie, à entraîner toute la société dans une réforme d'une telle ampleur dans un délai aussi court. Nous pouvons nous référer à plusieurs pays qui ont réalisé des réformes systémiques de leur régime de retraite. La Suède a mis dix ans à le faire. L'Italie a réformé en trois temps, avec des délais, des clauses d'arrière-grand-père etc. ... Cela étant dit, il me semble que cela n'était pas, en soi, une mauvaise idée de mettre en place un système universel qui fluidifie les carrières, qui réduise les inégalités entre les régimes existants. Notons également que, si l'on parle d'égalité, le système par répartition peut être considéré comme très inégalitaire, dans la mesure où repose sur un pari sur l'espérance de vie. L'ouvrier du secteur privé cotise toute sa vie et meurt 13 ans plus tôt que la femme cadre supérieur de l'administration. Il faut donc instaurer de nombreux correctifs à ces inégalités d'espérance de vie, qui sont insupportables. Sur ce sujet, personne n'a encore trouvé la solution. Un système de capitalisation est moins inégalitaire dans la mesure où le capital est transmis après le décès.

Capitalisation et épargne

La Chaire TDTE a aussi travaillé sur un régime par capitalisation, géré par l'économie sociale et solidaire, le monde paritaire et mutualiste et non par des fonds d'investissement privés. Je rappelle que ces fonds sont très présents dans l'investissement des sociétés européennes parce que nous manquons de capitalisation en Europe. Des fonds mutuels comme il en existe en Allemagne ou en Suède – même si ce ne sont pas les seuls fonds existants – représentant 2% des revenus (le taux d'épargne est par exemple de 14% en France) et investis dans des actions à long terme créeraient le plus grand fonds souverain du monde en moins de vingt ans et permettraient de lisser les deux tiers de la dégradation du rendement

démographique des régimes par répartition. Je rappelle qu'en France comme en Europe, nous avons absolument besoin de diriger l'épargne vers la création d'emploi. Dans le système actuel, les épargnants recherchent non pas de la rentabilité mais de la sécurité et de la liquidité. De ce fait, les besoins de financement des entreprises européennes sont pris en charge de manière massive par des investisseurs étrangers non européens depuis 2007, dans des secteurs comme l'énergie, la pharmacie, le digital. C'est un enjeu de la société du vieillissement, qui doit, pour être harmonieuse, créer des emplois, qui, je le répète, demanderont plus de capital.

Mobiliser l'épargne localement

Le mouvement des Gilets jaunes est le signe d'une dégradation des conditions de vie dans certains territoires. Il n'existe pas en France de système d'emploi local de l'épargne, par exemple pour lancer une pharmacie, soutenir une entreprise. Cette mobilisation locale de l'épargne permettrait de compenser la baisse drastique des investissements publics dans les infrastructures de santé, d'éducation, de transports, etc. ... constatée en Europe depuis la crise de 2007. De tels systèmes locaux existent en Italie (Toscane) ou en Allemagne. Si une partie de l'épargne des ménages était orientée vers des emplois locaux, cela apporterait, sinon plus de rentabilité, du moins plus de bien-être. Ces formules pourraient aussi intéresser le secteur de la prise en charge des aidants.

Débat avec la salle

Patrick GOHET, Adjoint au Défenseur des droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité

L'avancée en âge des personnes en situation de handicap

J'ai beaucoup apprécié votre intervention et je vous en remercie. La société du vieillissement apparaît comme une réalité multiforme. Vous ne serez pas étonné que j'attire l'attention sur les spécificités des personnes en situation de handicap. Le handicap d'origine a tendance à s'accroître et le vieillissement suscite des handicaps complémentaires. En règle générale, la réponse à apporter à ces personnes doit être anticipée du point de vue de l'âge par rapport au reste de la population. C'est un point très important. La société fabrique de plus en plus de handicaps.

Les inégalités territoriales

Le deuxième point, c'est que nous avons besoin d'une stratégie politique globale. Le Défenseur des droits est de plus en plus saisi par des personnes âgées sur la question des inégalités territoriales, que vous avez évoquées et qui sont très fortes en France. Il existe cinq ou six France... Vieillir dans les campagnes est particulièrement difficile.

Une politique de l'autonomie

La politique publique en direction des personnes âgées a été confiée aux Départements, qui intègrent progressivement les politiques vis-à-vis des personnes âgées et des personnes handicapées au sein d'une politique de l'autonomie. Dans de nombreux cas, les

Maisons Départementales des Personnes Handicapées deviennent des Maisons Départementales de l'Autonomie. De ce fait, sont reçues dans la même structure des personnes en situation de handicap et d'autres qui, en raison de l'avancée en âge, le sont à leur tour.

Lors de la dernière Conférence nationale du Handicap, Emmanuel Macron a conclu son discours en évoquant l'avancée en âge des personnes handicapées. Nous devrions donc être amenés rapidement à concevoir une réponse spécifique pour cette population. En 2003, après la canicule, l'idée était d'amorcer un mouvement vers une véritable politique de l'autonomie. Nous n'y sommes pas encore.

François-Xavier ALBOUY, Directeur de recherche, Chaire TDTE

La Chaire TDTE va travailler très prochainement sur une politique de l'autonomie intégrant ou traitant sur le même modèle handicap et vieillissement. Les structures sanitaires et sociales concernées sont les mêmes. Elles connaissent les mêmes enjeux. Personnellement, je ne verrai pas d'inconvénient à un regroupement des couvertures dépendance et handicap.

Vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de la prise en charge du handicap et du vieillissement des personnes handicapées. Le sujet est particulièrement bien traité au Canada et au Québec, où existe un courant important de sociologie du vieillissement et du handicap. L'Allemagne est aussi, me semble-t-il, avancée dans le domaine de la politique du handicap. Berlin est une ville beaucoup plus ouverte et accessible que Paris. Il faut aussi prendre en compte le problème douloureux des parents d'enfants handicapés qui, se voyant vieillir, s'inquiètent pour l'avenir de leurs enfants. La prise en charge du risque de handicap doit être modernisée. Il s'agit d'un risque tout à fait assurable.

Sur toutes ces questions, il faut regarder ce que font les autres pays : le Canada, l'Allemagne, mais aussi Cuba où existe un système de viager au bénéfice de l'aidant.

En ce qui concerne le droit international, la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées (CIDPH), signée par la France, est très bien rédigée. Une convention sur le même modèle est en préparation en faveur des personnes âgées. Il s'agit d'outils importants d'orientation des politiques publiques.

Patrick GOHET, Adjoint au Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est chargé de suivre la mise en œuvre de la CIDPH en France. La loi Elan sur le logement est en contradiction flagrante avec cette convention.

Pierre-Marie CHAPON, Directeur de VAA Conseil

Au Québec, le programme Municipalités Amies des Aînés rassemble plus de 800 communes – dont beaucoup de communes rurales – représentant 80% des habitants. Il dispose de financements importants – plusieurs millions de dollars canadiens – de la part du gouvernement. En France, le mouvement des Villes amies des Aînés ne dispose d'aucun financement de l'État. La prévention, l'habitat, les transports sont pourtant des vecteurs importants de la politique de l'autonomie.

De la salle

Quel est selon vous l'impact du vieillissement de la population sur la croissance économique ? Est-on certain, au-delà de l'intuition, que cet impact soit négatif ?

S'agissant de l'influence du vieillissement sur le marché du travail, les salariés « seniors » de plus de 45 ans, qui éprouvent

des difficultés sur le marché du travail, sont aussi les salariés susceptibles d'être en situation de proches aidants. N'y a-t-il pas dans leur cas un double impact du vieillissement ? Comment traiter cette question ?

François-Xavier ALBOUY, Directeur de recherche, Chaire TDTE

L'impact du vieillissement sur la croissance économique est très débattu entre les économistes. Nous sommes en stagnation, avec des taux de croissance et des taux d'intérêt bas. La question de savoir si cette stagnation est un effet d'hystérésis de la crise de 2007 ou une conséquence combinée de cet effet retard et du vieillissement lui-même n'est pas tranchée. A mon sens, le vieillissement ne favorise pas la croissance. Certes, le dividende démographique est plus ou moins bien utilisé et plus de population ne signifie pas automatiquement plus de croissance. Toutefois, pour maintenir la croissance dans un contexte de baisse de la population active, il faut augmenter la productivité du travail, avec plus de robotisation par exemple, plus de capital par unité de travail. Sur cet aspect, il n'y a pas en théorie de contradiction dans la société du vieillissement ni de fatalité de la décroissance. Le patrimoine augmentant avec l'âge, le capital est disponible pour l'investissement – même si c'est plus difficile, nous l'avons vu, en Europe continentale. Toutefois, si l'on cumule l'investissement dans la dette publique et la baisse de la population active, la situation ne sera pas propice à la croissance.

En ce qui concerne le marché du travail, il me semble que le phénomène majeur est que le travail devient un bien rare à partir de 55 ans. C'est une question d'organisation, de culture des entreprises françaises. Ce n'est pas non plus une fatalité, comme on le voit en Allemagne, dans les pays scandinaves, au Royaume-Uni où il n'est pas rare de voir des gens continuer à travailler très tard. A titre personnel, je pense que si les contraintes sur le marché du travail étaient plus faibles, l'offre de travail à âge élevé serait plus forte en France.

Pour revenir à l'activité sociale comme facteur de bien-être, j'ai été frappé d'apprendre qu'en Angleterre, les médecins du système national de santé (NHS) prescrivent systématiquement aux retraités dépressifs deux jours de travail social dans une association. L'efficacité de cette pratique a été étudiée : elle est remarquable. Elle réduit la consommation et les effets secondaires des médicaments, la dépendance médicamenteuse et contribue au bien commun.

Pour terminer sur la question des retraites, je rappelle qu'elles ont été créées à l'origine pour couvrir le risque de survie. Aujourd'hui, il s'agit d'un transfert de revenu à un âge donné. On peut espérer que les générations futures organiseront les temps de la vie et les rapports de charges et de ressources entre les âges de manière plus intelligente, en réduisant l'intensité du travail autour de trente et quarante ans et l'intensité des loisirs après soixante ans.

